

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 04 JUILLET 2002
ARRÊTANT LA LISTE DES PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'INCIDENCES, DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS CLASSÉES OU
DES INSTALLATIONS OU DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LE SOL**

**AVIS RELATIF À L'INTRODUCTION D'UN RECOURS
DEVANT LE CONSEIL D'ETAT**

Le Collège communal informe la population de l'introduction d'un recours le 30 octobre 2025 devant le Conseil d'Etat à l'encontre de l'Arrêté ministériel du 18 août 2025, abrogeant la décision d'octroi partiel des fonctionnaires technique et délégué, en date du 09 janvier 2025 et accordant partiellement le permis unique modifié, sollicité par la société, **BVI.BE S.A, Prins Boudewijnlaan, 7 C / 0201 à 2550 Kontich**, ayant pour objet un projet de construction d'un village d'entreprises (Biotech Innovation Village) comprenant un pôle sciences R&D, un pôle services et un pôle entreprises, sur un bien sis à Wavre au sein du Parc d'activités Wavre Nord, entre la Chaussée des Collines et la Chaussée de Bruxelles, présentement cadastré Wavre 1^{ère} Division, Section D N° 3 B et 6 S.

Les requérants sollicitent l'annulation de l'Arrêté ministériel susvisé après une première requête en suspension en date du 20 octobre 2025, devant la section contentieux administratif du Conseil d'Etat.

Ces requêtes seront instruites suivant les dispositions de l' Arrêté du Régent du 23 août 1948, modifié par l'Arrêté royal du 19 novembre 2024.

Conformément aux dispositions du livre 1^{er} du Code de l'environnement en matière de publicité et d'accès à l'information détenue par l'autorité publique, les documents peuvent être consultés **SUR RENDEZ-VOUS** à l'administration communale, chaque jour ouvrable, du mardi au vendredi de 9h à 12h et ce du 27 novembre 2025 au 16 décembre 2025 inclus.

Le cas échéant, cette demande de rendez-vous est à formuler, **au plus tard vingt-quatre heures à l'avance**, par téléphone via le 010/ 230.377 ou par mail via l'adresse pe_pic@wavre.be.

La décision du Conseil d'Etat à laquelle sont attachés des effets de droit sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage.

Fait à Wavre, le 26 novembre 2025

Parr le Collège :
La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Christine GODECHOUL

Benoît THOREAU